

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-1282

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguié, Mme Rubin et Mme Taurine

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	160 000 000
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
Amélioration des conditions de travail des métiers du lien (<i>ligne nouvelle</i>)	160 000 000	0
TOTAUX	160 000 000	160 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La circulaire du 5 juin 2019 prévoit la possibilité d'organiser des temps d'échanges de pratiques entre pairs, notamment entre AESH et enseignants. Ces temps d'échanges devraient être systématiques dans chaque école pour permettre une meilleure prise en charge de l'élève en situation de handicap et une plus grande compréhension, par chaque professionnel, du métier exercé par l'autre. En effet, le métier d'AESH est avant tout un métier de lien, exercé après un temps de formation trop court. Dans l'intérêt des élèves, des enseignants, des parents et évidemment des AESH elles-mêmes, il est nécessaire d'instaurer des temps de discussion pour évoquer les problèmes rencontrés, les inquiétudes, mais aussi ce qui fonctionne. C'est de ces échanges qu'émergeront des solutions pratiques, concrètes, permettant aux AESH de ne pas se sentir isolées, angoissées par la rude tâche qui est la leur.

Nous proposons donc de systématiser les temps d'échanges de pratiques entre collègues et de les inclure dans le temps de travail sans que cela n'alourdisse la charge de travail des professeurs. A cette fin, le présent amendement d'appel augmente de 160 millions d'euros d'AE et CP l'action 02 d'un nouveau programme nommé "Amélioration des conditions de travail des métiers du lien", gageant via une diminution de 160 millions d'euros d'AE et CP l'action 09 "Fonctionnement des établissements" du programme 139 "Enseignement privé du premier et du second degrés". Les règles de recevabilité nous obligent à gager via un transfert de crédits provenant d'un autre programme de la mission. Nous appelons néanmoins le gouvernement à lever le gage.